

2026-003



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 15 janvier 2026 – Délibération n°003

**Convocation envoyée,
affichée le : 09/01/2026**

Objet : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Nombre de membres :

En exercice : 28

L'an deux mil vingt-six et le quinze janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune

Présents : 21

Président de séance : Monsieur Edmond GROS

Pouvoirs : 2

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc SAHUQUET

Votants : 23

Présents : ANGLADE Clémence - BOUDIAS DECROIX Nathalie -

Absents : 5

BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe -

Résultats :

CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CAZES

Pour : 23

CORBOZ Maryse- CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme -

Contre : 0

DUTRIEUX Patrick - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline -

Abstention : 0

LAURAIN Damien - LAYRAL Rémi - GROS Edmond - MAJOREL

Aurélien - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN
Isabelle.

**Liste des délibérations
affichée le : 16/01/2026**

Absents : BORIE Nina - FABRE Emilie - LABRO Isabelle -
MAJOREL Aimé (pouvoir à DUTRIEUX Patrick) - MULLER Geoffroy
(pouvoir à BRUNET Mélanie) - MURET Yvain - RAGOT Annie.

(Annexe jointe)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, les communes de 3 500 habitants et plus doivent organiser, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, un débat d'orientation budgétaire. Ce débat a pour objet d'informer les conseillers municipaux sur la situation financière de la commune et de définir les orientations générales du budget pour l'exercice à venir.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire a présenté au Conseil municipal le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2026, support du débat d'orientation budgétaire

Après avoir entendu l'exposé,

IY JMS

2026-003

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2312-1,

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 présenté par Monsieur le Maire,

Considérant que ce rapport présente les orientations générales du budget 2026, les perspectives financières de la commune, l'évolution prévisionnelle des recettes et des dépenses, ainsi que les priorités et projets structurants envisagés pour l'exercice à venir,

Considérant que ce rapport a fait l'objet d'une présentation et d'un débat en séance du Conseil municipal, conformément aux dispositions légales en vigueur,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu,

DECIDENT

ARTICLE 1 : DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026,

ARTICLE 2 : DE PRENDRE ACTE du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 tel qu'il a été présenté.

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

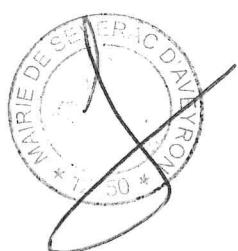
Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Edmond Gros

Le secrétaire de séance
Jean-Marc SAHUQUET



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Prefecture